

Britannique, à Versailles, le 20me jour de Janvier, 1783, ou le Traité de paix définitif fait entre les Etats Unis et Sa dite Majesté, le 3me jour de Septembre, 1783, ou les Instructions de Sa dite Majesté à ses Vaisseaux de Guerre et Corsaires, de quelque Date que ce soit, mais surtout le 8me Juin, 1793, le 6me Novembre, 1793, et le 8me Janvier, 1794; ou la restitution ou compensation dans les cas de Prises et de Saisie faite sur la Propriété des Citoyens des Etats Unis par les dits Vaisseaux de Guerre et Corsaires, ou la Rétribution pour les Injures par là souffertes, par aucuns des Citoyens des Etats Unis, et aussi concernant le Commerce Général entre les Etats Unis et les Royaumes et Gouvernements de Sa Majesté Britannique en quelque endroits qu'ils soient; et de conclure et Signer un Traité ou Traités, Convention ou Conventions, touchant les Prémises; transmettant iceux au Président des Etats Unis de l'Amérique pour la Ratification finale par et de l'avis et consentement du Sénat des Etats Unis.

(L. S.) En Foi de quoi, j'ai fait apposer le Sceau des Etats Unis. Donné sous mon Seing dans la Cité de Philadelphie, ce sixième jour de May, Mil sept cent quatre-vingt-quatorze, et dans la dix-huitième de l'Indépendance des Etats Unis de l'Amérique.

(Signé)

GEO: WASHINGTON.

Par le Président des Etats Unis de l'Amérique,

(Signé)

EDM. RANDOLPH,
Secrétaire d'Etat.

F I N I S